

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 JUIN 2007 portant création du D.U - IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U- IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR BAZOT MARC PU/PH ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR THOMASSIN-NAGGARA ISABELLE – PU / PH

DOCTEUR HADDAD SAMUEL - PH

DOCTEUR BENJOAR MICKAEL - PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU